



Abandonner un lot dans un immeuble.

Par **mota**, le **27/02/2019** à **14:57**

Bonjour,

J'ai un lot dans un immeuble, il s'agit d'un grenier, pour moi ce lot est une charge et je voudrais m'en séparer.

Est-ce qu'il existe une solution pour m'en séparer à un moindre frais?

Peut-on abandonner un lot et si oui qu'elle est la procédure?

Et si je venais à donner le lot qu'elle est la procédure?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **27/02/2019** à **15:49**

bonjour,

la propriété de ce lot figure au fichier immobilier du service de la publicité foncière et vous restez copropriétaire de ce grenier, et à ce titre le syndic doit vous envoyer les charges et le trésor public la taxe foncière.

pour modifier la propriété d'un bien, il faut un acte authentique donc un acte notarié.

vous avez 2 solutions, soit vendre, soit faire une donation.

dans les 2 cas, il vous faudra trouver un acquéreur ou un donataire et faire la mutation immobilière par un notaire.

salutations

Par **mota**, le **27/02/2019** à **17:14**

Merci Youris pour votre réponse et votre diligence.